

La Révolution et le XIXème siècle :

L'Installation de la démocratie et de la République au XIXème siècle

I - Vers la IIIème République

Entre 1815 et 1848, trois rois se succèdent à la tête de la France. Ils ne rétablissent pas la monarchie mais gouvernent de façon de plus en plus autoritaire.

La révolution de 1848 oblige le dernier d'entre eux à abandonner le trône. Dès lors, deux régimes se succèdent : la IIe république et le second empire sous le contrôle de Napoléon III. La IIème République (1848 -1852) est proclamée le 24 février 1848. Le suffrage universel est enfin établi pour les hommes, ainsi que la liberté de la presse. Louis Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon est élu président de la République. Le 2 décembre 1851, Louis Napoléon Bonaparte renverse la République par un coup d'État et devient l'empereur Napoléon III.

D'abord très autoritaire, le régime sous Napoléon III évolue et devient plus souple. Le droit de grève est autorisé, les députés ont plus de pouvoirs.

En 1870, après plusieurs défaites au cours de la guerre contre la Prusse, Napoléon III est obligé d'abdiquer et, en septembre 1870, le gouvernement proclame la IIIe République.

(voir frise)

II - Les acquis de la IIIème République

L'enseignement devient gratuit, laïc et obligatoire jusqu'à 13 ans. Avant la Révolution française de 1789, la France n'était pas un état laïc. L'État et la religion catholique étaient intimement liés. La loi de séparation de l'église et de l'état de 1905 indique que dans les établissements publics, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque et l'enseignement religieux ne peut être donné qu'en dehors des heures de classe.

De nombreuses lois en faveur de la liberté : La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 affirme que « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi » (article X).

III - Les symboles de la IIIème République (voir documents)

- La Marseillaise redevient l'hymne national en février 1879.
- Le drapeau tricolore est définitivement adopté comme emblème national.
- Le 14 juillet est décrété fête nationale.
- Marianne devient le symbole de la République. Ses bustes ornent les édifices publics.
- La devise : Liberté(ne pas être enfermé ou soumis à une domination, à une contrainte),Egalité(une personne se trouve au même rang que les autres, aux mêmes droits), Fraternité(solidarité et amitié qui unissent les êtres humains).